|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | D:\Users\Jean-Claude\Documents\Sauvegarde\rt6\logo rt6 petit.jpg |  |  |

|  |
| --- |
| **Appel à propositions de communication****Les usages de la sociologie des politiques sociales****Dijon****2 et 3 octobre 2014** |

**Colloque organisé les jeudi 2 et vendredi 3 octobre 2014 par le Centre Georges Chevrier (Université de Bourgogne - CNRS) et le réseau RT6 de l’AFS à la Maison des Sciences de l’Homme de Dijon**.

Le colloque de Dijon sera l'occasion de réfléchir aux différents types d'usages, qu'ils soient scientifiques, sociaux, politiques ou à vocation de formation, qui sont faits de la sociologie des politiques sociales. Cette discipline analyse l’édification et les évolutions des systèmes nationaux de protection sociale. Elle est attentive à la sociologie générale, à l’histoire, au droit, tout en empruntant à l’analyse des politiques publiques. Le réseau thématique n°6 *Politiques sociales, Protection sociale et Solidarité* RT6 a privilégié, depuis ses débuts en 2004 au premier congrès de Villetaneuse de l’Association Française de Sociologie (AFS), un travail interdisciplinaire et pluraliste quant aux méthodes et quant aux approches théoriques. Le colloque se tiendra précisément pour les dix ans d'activité du réseau thématique, ce qui incite à questionner les usages de la sociologie des politiques sociales, et, plus largement peut-être, des sciences sociales dans l’action publique, dans la conception et la mise en œuvre des politiques sociales, par une série d’acteurs sociaux dont la variété s’est accrue depuis vingt ans. Pour nous, la protection sociale, entendue au sens le plus large, constitue un *rapport social* dans les sociétés salariales, mettant en lien la famille, la politique et l’économie d’une façon structurelle et qui se décline dans les domaines spécifiques de la santé, de la vieillesse, du chômage, de la prise en charge de la dépendance, etc.

Peut-on réfléchir, dix ans après les premiers échanges du réseau, ayant en tête l’histoire des politiques et de la protection sociale en France, à ce que la sociologie a apporté à ces politiques et à ces systèmes de protection que la comparaison internationale réduit trop souvent au *welfare state* ou au prétendu « État providence » ? Comment la sociologie se saisit-t-elle, de façon conceptuelle et méthodologique, des mutations contemporaines qui traversent le secteur des politiques sociales de façon transnationale ? Comment penser la mutation, ou au contraire analyser la permanence de ces politiques ? En quoi les chercheurs dans ce champ, comme dans les autres, sont-ils « embarqués », à la fois tenus et instruits par leurs appartenances institutionnelles et leurs relations avec leurs commanditaires ? Qu’ont à en dire les acteurs qui utilisent leurs travaux ? Sont-ils des alliés ou des acteurs qui cherchent à instrumentaliser les travaux des « coproducteurs » ? Quel est le rapport chercheur-décideur dans les différentes activités qui les réunissent : aide à la décision, évaluation, définition des problèmes publics, formes diverses d’expertise, formation supérieure et spécialisée des agents, voire recherche-action et utilisation des sciences sociales dans les « forums hybrides » décrits par P. Lascoumes et ses collègues ?

En 2014, au moins quatre types d’évolutions militent pour une telle réflexion : la question du « déficit démocratique », d’abord classiquement identifiée à propos de l’Union européenne, mais présente depuis longtemps à tous les niveaux de gouvernement (national,  local) ; la demande de connaissances de la part des institutions formelles, des dirigeants, du personnel politique quant à la « réalité » du social, demande qui comporte une tendance majeure concernant des « indicateurs » quantifiés et une orientation instrumentaliste ; l’impulsion transnationale qui pousse, via les organismes internationaux, et, singulièrement pour notre domaine, l’Union européenne, à « internationaliser » les questions, les « européaniser », voire les « universaliser » par le langage à dominante économique exprimé en anglais international ; les évolutions, mal identifiées encore, concernant le rapport global entre le gouvernement et le financement de la recherche en sciences sociales (serions-nous en train de vivre un tournant par rapport à l’époque d’affermissement de la discipline sociologique, époque de M. Weber et E. Durkheim, dans laquelle les sciences sociales seraient désormais des sciences du conseil, à l’écart de leur traditionnelle réflexion de recherche fondamentale ?)

Le texte annexé au présent appel à contributions analyse plus en détail la problématique générale du colloque. Afin d’en situer le champ de façon opératoire, dans l’optique de choisir et d’organiser les séquences, soulignons quatre axes privilégiés de réflexion :

**Axe 1 :**

Les rapports entre la sociologie des politiques sociales et de la protection sociale et les disciplines plus générales, comme la sociologie générale, l’économie institutionnaliste et la science politique.

**Axe 2 :**

Les apports de la sociologie dans la connaissance de ceux que les politiques désignent comme leurs « bénéficiaires ».

**Axe 3 :**

Les formes multiples d’interaction entre les praticiens, les décideurs et les chercheurs, ainsi que leur évolution depuis les années 1970 et qui souvent renvoient à des échanges de légitimités de natures diverses (étude, évaluation des programmes et politiques publiques, expertise, recherche-action, relation diversifiée avec des commanditaires qui ne sont plus l’État central, émergence de processus sociaux de construction de savoirs entre scientifiques, acteurs et « profanes », etc.). Mais aussi le rôle du sociologue dans l’usage de sa sociologie hors du cadre scientifique ce qui pose la question des implications sociales et politiques de ses postures théoriques, de ses méthodes et de ses résultats.

**Axe 4 :**

L’usage des connaissances sociologiques dans la transmission dans des cadres pédagogiques variés (université, formation professionnelle, stages étudiants, projets des élèves dans les écoles).

**Organisation**

**Comité de sélection :** Jean-Claude Barbier, Maryse Bresson, Fabrice Colomb, Olivier Giraud, Alexandre Pagès, Marielle Poussou-Plesse, Philippe Warin, Christophe Zander.

L'appel à communications est, selon l’habitude du réseau RT6, ouvert aux contributeurs, qu’ils soient enseignants-chercheurs, doctorants, ou professionnels engagés dans la recherche-action. Il s’agit de créer un cadre privilégié d’échanges entre des chercheurs confirmés pouvant « d’expérience » offrir un témoignage précieux au regard de la thématique, et des chercheurs plus récemment entrés dans le champ de la sociologie des politiques sociales.

Les propositions de communication, de 1 à 2 pages maximum, seront à adresser avant le **14 février 2014** à Jean-Claude Barbier (jean-claude.barbier@univ-paris1.fr) et Marielle Poussou-Plesse (marielle.poussou@u-bourgogne.fr)

Elles sont invitées à se situer dans l’un ou l’autre des axes précédents. Elles veilleront à expliciter les ancrages disciplinaires, théoriques et institutionnels à partir desquels est réfléchie et problématisée la question des usages de la sociologie. Elles préciseront les cadres de débats engagés par cette problématisation, le registre d’analyse proposé et les « données » qu’il mobilise.

Après acceptation de leur proposition, les auteurs devront faire parvenir le texte de leur communication avant le **18 juillet 2014**. Ce texte qui a le statut de document de travail est communiqué au discutant et sauf désaccord de l’auteur, mis en ligne sur le site du RT6 pour permettre aux participants d’en prendre connaissance en amont du colloque au cours de la pause de l'été. Ce texte pourra ensuite être expertisé par un comité scientifique en vue d’une publication sous la forme d’un ouvrage collectif.

**Calendrier**

Réponse à l’appel à propositions attendue avant le : 14 février 2014

Notification de l’acceptation/refus des propositions : 17 mars 2014

Envoi des textes des communications (documents de travail) attendu avant le : 18 juillet 2014

**Argument scientifique du colloque**

Dans le paysage changeant contemporain, les sociologues disposent de références qu’ils ont régulièrement essayé de faire partager à leurs commanditaires. Ceux-ci ont, de leur côté, volontiers présenté les chercheurs comme détenteurs d’une vérité scientifique, capable d’arbitrer parfois des dilemmes politiques et pratiques, tout en restant maîtres de la décision.

La référence princeps des sociologues est l’opposition/complémentarité qui est discutée depuis la fondation de la discipline : d’un côté la nécessité, pour Max Weber, de la neutralité axiologique (ou : face aux valeurs, *Wertfreiheit*), concept discuté et souvent distordu ; de l’autre la déclaration maintes fois commentée, elle aussi distordue, d’Émile Durkheim, selon laquelle, si elles restaient spéculatives, nos recherches ne vaudraient pas une heure de peine. Cette discussion a été reprise récemment, tout particulièrement dans les politiques sociales, et *dans leur comparaison*, pour aboutir à l’idée que la neutralité de la phase d’établissement des faits était toujours un horizon régulateur indispensable de la profession (J.-C. Barbier). Aujourd’hui cette opposition pose la question centrale du rapport de la sociologie et de la politique. Les deux domaines sont en constante interaction, qui dépasse, bien sûr le champ des contrats formels apportant le financement de recherches et d’études. Un ensemble d’activités sont organisées qui mettent ensemble le personnel politique (national,  local, européen) les dirigeants de l’administration, les acteurs des services sociaux, et les chercheurs. Ceci donne naissance à des communautés épistémiques et des forums (voir les travaux de B. Jobert). Parmi ces activités foisonnantes, deux intéressent particulièrement le champ du réseau RT6 : l’évaluation des politiques publiques et l’expertise. Comment les autres acteurs de la relation vivent-ils l’assertion qui est au cœur de la compétence professionnelle des sociologues : la recherche sociologique ne se confond ni avec l’étude, ni avec l’expertise, ni avec l’évaluation ? Comment ces distinctions sont-elles travaillées au sein de la discipline ? La question n’est-elle pas à réinsérer dans un contexte plus vaste qui identifierait un mouvement général de « déspécialisation » des activités, et un « brouillage des frontières », qui ressortit de certains travaux comme ceux des contributeurs de l’ouvrage d’O. Giraud et P. Warin (*Politiques publiques et démocratie*) ?

Les quatre axes esquissés en introduction peuvent être précisés.

* Une entrée consiste à chercher à qualifier l’apport en connaissances académiques de la sociologie des politiques et de la protection sociale, sa contribution à une sociologie générale (cohésion, régulation sociale…). Mais aussi, à identifier les limites de cette contribution. Un des angles particuliers est celui de l’universalité de la sociologie. Des recherches actuellement menées sur les « nouvelles politiques sociales » en Amérique Latine, en Chine, au Maghreb, dans les ex-pays socialistes, ne se privent pas de pointer le caractère européo-centré des concepts et grilles d’analyse forgés. En quoi ces travaux actualisent-ils ces outils ? Ces apports remettent-ils en cause la validité universelle des travaux accumulés dans le corpus de la sociologie ?
* Une autre approche s’intéresse aux finalités de la sociologie des bénéficiaires ou publics cibles des politiques sociales. Parce que les groupes et statuts sociaux sont modelés par des institutions et la législation (retraités, chômeurs, personnes en situation de handicap, familles monoparentales…), l’analyse des politiques sociales contribue à la connaissance sur la formation des identités sociales (dans le cas spécifique des catégories d’âge sur l'institutionnalisation-désinstitutionalisation des parcours de vie) et à la mise en lumière de vulnérabilités sociales. Mais, la production de connaissances aiguillée par les catégories-cibles de l’action publique peut conduire à investiguer son envers : les non usagers pourtant visés et éligibles (cf. l’écho grandissant de la thématique du non-recours aux droits sociaux)
* Ensuite, les principales transformations de l'action publique dans le domaine de la protection sociale doivent être prises en compte, en intégrant la variété des arrangements nationaux existants. En premier lieu, les développements de la recherche action qui a joué un rôle clé dans les années 1970 ou de la recherche partenariale aujourd'hui doivent être pris en compte. Les travaux portant sur "l'innovation sociale", importants dans le champ des politiques sociales, et notamment au plan local, les diagnostics et les observatoires ont-ils remplacé ou complété les perspectives précédentes ? Finalement, les nouveaux rapports de pouvoir et les nouveaux paradigmes d'action publique qui se sont déployés dans le champ de la protection sociale – décentralisation, re-marchandisation, ouverture sur des logiques participatives et de nouveaux espaces plus hybrides associant les « profanes », européanisation etc. – ont-ils réellement transformé les relations entre savoir et pouvoir en ce domaine ? La généralisation de la référence à l’évaluation des politiques, dans tout le spectre des politiques sociales au sens le plus large (incluant l’éducation, les politiques de la mobilité sociale, etc..), bouleverse-t-elle l’exercice de la profession de chercheur et celui des professions du social (travailleurs sociaux, responsables et dirigeants) ? Que penser à cet égard du cas de la prise en considération de la « parole des pauvres », devenue officielle dans de nombreux espaces, à Bruxelles, comme dans les nations ? Cette prise en considération ne devient-elle pas l’établi privilégié du sociologue quand celui-ci ne situe pas les tenants et aboutissants de sa démonstration principalement dans la construction d’élaborations statistiques ? Mais dans ce cas le rapport au profane parvient-il à éviter une scission entre méthodes qui serait préjudiciable à l’idée même de sociologie générale,  lorsque la langue des uns et des autres pour rendre compte du social n’est plus la même ?

Par ailleurs, on pourra s’interroger sur le rôle du sociologue dans l’usage de sa sociologie : dans quelle mesure ses orientations théoriques et les résultats qui en découlent doivent-ils être indifférents aux interprétations sociales qui sont faites de ses travaux ? Cette question éthique engage une interrogation sur la rupture entre le rapport et jugements de valeurs et plus largement, sur les rapports entre le « savant » et le « politique ».

* Enfin, un usage des connaissances produites en sociologie des politiques sociales est leur transmission dans des cadres pédagogiques variés. En quoi cet usage permet-il d’équiper les acteurs des politiques sociales dans leurs représentations des enjeux sociaux et des « champs du possible », sinon dans la construction des réponses ? En retour, cette implication a-t-elle des effets sur la manière de penser et de produire le travail académique ? Quelle place tient la sociologie en tant que discipline, discours et méthode dans la formation des acteurs et professionnels du champ ? Quelle est la sociologie enseignée dans ces différents cadres ? A quelle logique pédagogique réponde ces enseignements ? Avec quelles autres approches entre-t-elle en dialogue, débat, concurrence ? Comment penser une contribution de la sociologie aux dispositifs de formation actuellement en recomposition ? ( « académisation » du travail social et projet des HEPASS Hautes Écoles professionnelles en action sociale et de santé).